



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-2-5

Ottawa, le 28 février 2006

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-2 et 2006-2-1, du 19 et 27 janvier 2006 et 2006-2-2, 2006-2-3 et 2006-2-4 du 10, 14 et 20 février 2006 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 20 mars 2006 à 9 h 30, au Centre des congrès de Québec, 1000, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec), le Conseil annonce ce qui suit :

L'ARTICLE SUIVANT EST MODIFIÉ ET LE CHANGEMENT EST EN CARACTÈRE GRAS :

CORRECTION À L'ARTICLE 46

Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
No de demande 2006-0154-3

Demande présentée par Radio Express inc. en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue française CKOD-FM Salaberry-de-Valleyfield, qui expire le 31 août 2006.

Il appert au Conseil qu'il pourrait y avoir eu de nouveaux manquements par la titulaire en ce qui concerne ses obligations relatives à la soumission de rapports annuels et des rubans-témoins et au versement des contributions au développement des talents canadiens. **Il appert aussi au Conseil qu'il pourrait y avoir eu manquement par la titulaire au Règlement de 1986 sur la radio en ce qui concerne la diffusion de la musique vocale française.**

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>